



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mme COUSIN Carole, Mr COUSIN Éric, Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL, Mr Olivier NUFFER, Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

DATE DE LA CONVOCAION

04 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

04 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Était absent représenté :

Mr COUQUET Alexandre a donné pouvoir à Mr PETRAULT Nicolas
Mme GAUDELAS Valérie a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent
Mme NUFFER Valérie a donné pouvoir à Mme COUSIN Carole
Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr NUFFER Olivier

Était excusé :

NEANT

Était absent :

Mme Nathalie LELARGE

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 050 / 2026 – 8.4:

DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation de balisage d'un itinéraire de randonnée pédestre sur la commune de Chailles

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de balisage des itinéraires de randonnées pédestres sur le territoire communal,
Vu la convention d'autorisation de balisage annexée à la présente délibération,
Vu la délibération n° 041 032 043/2023 – 3.5 du 26 juin 2023 de mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIR),
Vu le plan de balisage annexé,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant l'intérêt communal que présente le développement des activités de randonnée et la valorisation des chemins communaux,

Décide

- Article 1 : d'autoriser la mise en place du balisage de randonnée pédestre sur les voies et chemins concernés située sur le territoire de la commune de Chailles, conformément au plan annexé.
- Article 2 : d'approuver les termes de la convention d'autorisation de balisage, conformément à la convention d'autorisation de balisage jointe à la présente délibération.
- Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 12 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

